



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre février à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 17 février 2023, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D1-1-2-19

**MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CRÉATION DU MUSÉE DE LA FAÏENCE ET DE
LA BATELLERIE À AUVILLAR**
ATTRIBUTION DE MARCHÉS PUBLICS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine (a donné pouvoir à Eric DELFARIEL)
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSÉ Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth (a donné pouvoir à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	: Mme BOUVIER Lina (a donné pouvoir à Christophe BOISSEAU)
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MANSONVILLE	;	M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	;	M. SERGAS Serge
Commune de PERVILLE	;	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	;	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	;	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	;	M. TRAMUZZI René (en remplacement de R. BENVENUTO)
Commune de SAINT CLAIR	;	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	;	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	;	M. DUPOUY Joël (a donné pouvoir à Mme MAERTEN)
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	;	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	;	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	;	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	;	M. BAYLET Jean Michel
	;	Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à E. LOPES)
	;	M. GROUSSOU Bernard
	;	Mme LAROUSSINIE Francine
	;	Mme LECORRE Christiane
	;	M. LOPES Ernest
	;	Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à C. LECORRE)
	;	M. ZANIN Daniel
	;	Mme HOHOL Elisabeth
	;	Mr ZMUDA Patrick (a donné pouvoir à J. FURLAN)
	;	Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de DUNES	;	M. ALARY Alain
Commune de MONTJOI	;	M. EURGAL Christian
Commune de VALENCE D'AGEN	;	M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	;	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	;	Attaché Territorial

Monsieur Guy MERIEL a été désigné Secrétaire de séance.

2023D1-1-2-19

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CRÉATION DU MUSÉE DE LA FAÏENCE ET DE LA BATELLERIE À AUVILLAR

ATTRIBUTION DE MARCHÉS PUBLICS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation, dont la date de remise des offres était fixée au 11 janvier 2023 à 12h00, concernant la maîtrise d'œuvre pour la création du musée de la faïence et de la batellerie à Auvillar.

Cette consultation, en procédure avec négociation, est soumise aux dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la commande publique.

Le choix du titulaire s'effectue en deux temps :

- la phase candidature, au terme de laquelle 5 candidats ont été admis à présenter une offre,
- la présente phase offre, au terme de laquelle le ou les attributaires sont choisis.

Suite à la phase candidature et après délibération prise par le Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2022, les 5 candidats suivants ont donc été admis à remettre leur offre :

Entreprise	Code postal - Ville
ATELIER O-S ARCHITECTES (en groupement)	75010 - PARIS
BASALT ARCHITECTURE (en groupement)	95120 - ERMONT
DIE WERFT ARCHITECTURE ET MUSÉOGRAPHIE (en groupement)	75020 - PARIS
PLUS SARL D'ARCHITECTURE (en groupement)	33110 - LE BOUSCAT
SARL BACH NGUYEN ARCHITECTURE (en groupement)	75014 - PARIS

La Commission d'Appel d'Offres s'est tenue le 13 février 2023 pour le jugement des offres.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	40.0 %
2 - Moyens humains et matériels affectés au contrat	20.0 %
3 - Méthodologie et compréhension du projet, des contraintes et des exigences, notamment sur les aspects fonctionnels, muséographiques, scénographiques et énergétiques ainsi que du suivi des travaux.	40.0 %

A l'issue du dépôt des offres, une première analyse a été réalisée et le candidat ATELIER O-S ARCHITECTES (en groupement) a été éliminé, conformément aux prescriptions du règlement de la consultation qui prévoit, en phase offre, que dans la mesure où plus de 3 candidats ont été admis à présenter une offre, l'offre jugée économiquement la moins avantageuse par application des critères d'attribution est éliminée sur la base des offres initiales.

Les 4 candidats restants ont été sollicités pour remettre leur offre finale, sur la base de laquelle le marché est attribué. Cette offre finale contient l'offre ainsi que les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) détaillées ci-dessous :

- OPC (ordonnancement, pilotage et coordination)
- SSI (système de sécurité incendie)
- EEI (évaluation environnementales et mesures pour la réduction des impacts)
- HQE (haute qualité environnementale)

Estimation du montant des travaux en HT : 1 580 000 €		
Nom ou raison sociale du candidat	Prix HT sans PSE	Prix HT avec PSE
BASALT ARCHITECTURE (en groupement)	247 428 €	277 290 €
PLUS SARL D'ARCHITECTURE (en groupement)	243 750 €	278 950 €
SARL BACH NGUYEN ARCHITECTURE (en groupement)	327 086 €	398 889 €
DIE WERF ARCHITECTURE ET MUSÉOGRAPHIE (en groupement)	336 832 €	390 332 €
ATELIER O-S ARCHITECTES (en groupement)	342 503 €	372 503 €

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat BASALT ARCHITECTURE (en groupement) a présenté une offre technique et financière qui répond le mieux au besoin, particulièrement sur les aspects muséographie et scénographique.

En effet, l'offre présente une méthodologie plus pertinente, notamment au niveau du planning et du décalage entre la phase architecturale et muséographique afin de bénéficier de matériel plus performant. La note fait apparaître l'importance d'une conception scénographique apportant dynamisme et rythme avec parcours immersifs multisensoriel. La dimension territoriale (point important du programme) est parfaitement comprise avec la proposition d'une vidéo « mapping » présentant le territoire de la CC2R.

Au vu de ces éléments, la Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant avec PSE :

Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Note sur 100 sans PSE	Note sur 100 avec PSE
1	BASALT ARCHITECTURE (en groupement)	84,91	85,50
2	PLUS SARL D'ARCHITECTURE (en groupement)	82,50	82,26
3	SARL BACH NGUYEN ARCHITECTURE (en groupement)	71,81	69,81

4	DIE WERF ARCHITECTURE ET MUSÉOGRAPHIE (en groupement)	69,45	68,92
5	ATELIER O-S ARCHITECTES (en groupement)	50,97	52,28

En conséquence, le Président propose :

- d'attribuer le marché à BASALT ARCHITECTURE (en groupement) pour les sommes mentionnées à l'acte d'engagement et ses annexes, soit un montant estimé à **277 290 € HT**,
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférentes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'attribuer le marché à BASALT ARCHITECTURE (en groupement) pour les sommes mentionnées à l'acte d'engagement et ses annexes, soit un montant estimé à **277 290 € HT**,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 24 février 2023

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 27 février 2023

Le secrétaire de séance
Maire de Gasques

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Guy MERIEL




Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

06 MARS 2023

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le

06 MARS 2023

AR Préfecture

MAITRISE D'OEUVRE CREATION MUSEE FAIENCE ET BATELLERIE AUVILLAR ATTRIBUTION DE MARCHES PUBLICS DE MAITRISE D'OEUVRE.pdf

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20230224-2023D1_1_2_19-DE

Numéro d'acte : 2023D1_1_2_19

Date de décision : 24/02/2023

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))

Fichier acte : 2023D1-1-2-19 MAITRISE D'OEUVRE CREATION MUSEE FAIENCE ET BATELLERIE AUVILLAR AMPMO.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 06/03/2023 09:54:01

Date de réception de l'AR : 06/03/2023 09:54:17